

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 011-1327/15/CC

**■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Attribution d'une subvention à l'association Wimoov sur le secteur Est de la Communauté urbaine
DEESV 15/13721/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial, MPM souhaite soutenir le développement des actions en faveur de la mobilité durable par des associations et entreprises présentes sur son territoire.

Dans le cadre de l'action 24-3 de son PCET "soutenir au développement de projets locaux et innovants de mobilité alternative", MPM souhaite soutenir les actions des Centrales de Mobilité, dont celle animée par l'association Wimoov.

L'association Wimoov, créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable, est chargée depuis 2007, de la mise en oeuvre de la plateforme de mobilité MPM - Est "Bougez vers l'emploi" dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de La Ciotat. A ce titre, elle mène diverses actions en lien avec les objectifs du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole, notamment ceux du volet des déplacements et de la mobilité durable.

Afin d'aider les usagers, la Centrale de mobilité durable animée au sein de Wimoov, l'association propose de développer, à court et moyen terme, des solutions de mobilités durables, adaptées aux problématiques des acteurs économiques et des salariés ou futurs salariés, des habitants. Pour ce faire, elle mène un programme d'actions complémentaires autour de deux axes, sur son secteur géographique d'intervention :

- l'élaboration d'un atlas des mobilités territoriales, qui s'appuiera sur l'expérience développée au niveau national par Wimoov d'un « laboratoire de la mobilité inclusive »,
- la réalisation d'une étude sur les pratiques de mobilité, qui vise à confronter les résultats des actions menées localement aux tendances nationales.

MPM souhaite soutenir l'association Wimoov en lui attribuant une subvention de 25 000 euros. Les modalités de versement de cette subvention sont définies dans une convention soumise à l'approbation du Bureau de Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine ;
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-356/13/CC du 28 juin 2013 portant approbation du Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023 ;
- Les comités de pilotage du 2 juin approuvant la programmation associative 2014 du CUCS de Marseille ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives, notamment ;
- Que le plan d'actions de Wimoov vise plusieurs objectifs à caractère économiques et innovants, environnementaux et sociaux en lien avec les enjeux portés par le PCET et le PDU de MPM ;
- L'enjeu global pour Marseille Provence Métropole de fédérer ses partenaires autour de leurs projets, dès lors qu'ils participent activement par des actions concrètes, à l'atteinte des objectifs de ses politiques de mobilité, déplacement et de sobriété énergétique ;
- La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins des territoires et des publics en difficultés ;
- L'intérêt de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la centrale de mobilité du territoire MPM Est avec des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée à l'association Wimoov une subvention de 25 000 euros pour son Programme d'actions dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial et de ses activités liées à la Politique de la Ville.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budget Principal 2015 et Budget Annexe Transports de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole :

10 000 euros : Budget principal - Sous-Politique G610 – Opération n° 2014/00029 - Nature 20421 – Fonction 833

et

15 000 euros: Budget Annexe Transports - Sous-Politique C120 – Nature 6574 – Fonction 824

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER